

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°031 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par les députés **Mariam SIDIBE, Dida NIGNAN** et **Kalifa KABRE**, rapporteurs.

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 19 décembre 2022 de 09 heures 09 minutes à 10 heures 31 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné les députés Mariam SIDIBE, Dida NIGNAN et Kalifa KABRE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, du 1^{er} au 17 décembre 2022, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

A ces travaux, le gouvernement était représenté par le D^r Aboubakar NACANABO, Ministre de l'économie, des finances et de la prospective. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois points :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen et arbitrage des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2023 par la COMFIB.

I.1. DE L'AUDITION DU GOUVERNEMENT

En prélude à l'audition du gouvernement, la COMFIB a, au cours de travaux préparatoires, procédé à l'audition des équipes techniques des ministères et institutions ainsi qu'à celles des régies de recettes du jeudi 25 Août 2022 au

jeudi 24 septembre 2022. Par la suite, elle a auditionné du mardi 06 au samedi 10 décembre 2022, les présidents d'institutions et les ministres.

L'audition du gouvernement sur l'exposé du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, s'est déroulée le samedi 10 décembre 2022 autour des points suivants :

- contexte d'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- les grandes orientations du budget 2023 ;
- les prévisions budgétaires 2023 ;
- les comptes spéciaux du trésor ;
- la stratégie annuelle d'endettement public ;
- les nouvelles dispositions fiscales ;
- les mesures d'accompagnement.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB saisie au fond.

1.2. DU DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations avaient trait :

- à l'augmentation d'année en année des restes à recouvrer et aux actions envisagées en vue du recouvrement desdits restes dans de meilleurs délais ;
- aux raisons de la désactivation de 33 521 contribuables en fin juin 2022 du portefeuille total de la DGI qui était de 180 561 contribuables avec seulement 147 040 contribuables actifs ;
- au niveau d'endettement de notre pays (en termes de dette extérieure) ;
- à la soutenabilité de la politique d'endettement à long terme ;
- à la viabilité de la structure actuelle de notre dette qui est inquiétante ;
- aux acquis du processus de digitalisation des procédures au niveau des régies de recettes ;
- à l'efficacité de la plate-forme e-SINTAX et aux dispositions prévues pour garantir la sincérité des déclarations sur cette plateforme ;
- aux difficultés rencontrées par les régies de recettes en matière de recouvrement dans ce contexte de crise sécuritaire ;

- aux actions envisagées par la DGI pour pallier la persistance de l'incivisme, de la fraude et de l'évasion fiscale ;
- au point sur les bureaux de douane et services des impôts fermés ou non fonctionnels du fait de la crise sécuritaire, à l'évaluation des pertes de recettes qui en découlent et aux solutions préconisées pour faire face à cette situation ;
- au bilan de la mesure du forfait et de l'autorisation des mutations des terrains nus à usage d'habitation hors délai de mise en valeur, instituée en 2016, puis reconduit en 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022 au profit des personnes physiques et aux raisons qui motivent le ministère à vouloir mettre fin à cette mesure d'allègement des droits de mutation et à revenir au droit commun d'imposition à un taux réduit de 5% au lieu de 8% ;
- à l'augmentation envisagée du taux de la taxe sur les tabacs, cigarettes, cigares et cigarillos qui passera de 50% actuellement à 55% à compter de l'entrée en vigueur de la loi de finances, exercice 2023 et à ses éventuelles conséquences ;
- aux mesures d'accompagnement au profit des acteurs de la chaîne de recettes et de dépenses ;
- au point sur les droits de mutations exigibles des programmes des 10 000 logements lancés en 2008 et des 40 000 logements lancés en 2016 ;
- au recouvrement des droits de mutations dus par les acquéreurs desdits logements ;
- à la perception par le ministère de droits de mutations exigibles sur l'opération d'acquisition de terrains par trois promoteurs immobiliers auprès de la SONATUR ;
- aux stratégies pour améliorer le rendement de certains impôts immobiliers et fonciers ;
- aux priorités définies dans le plan d'actions de la Transition ;
- aux conditionnalités par lesquelles notre pays entre dans le nouveau programme économique et financier avec le FMI ;
- au taux d'inflation moyen attendu au titre de l'année 2022, à la projection pour l'année 2023 et aux mesures envisagées pour faire face à cette situation ;
- au point sur les mesures de faveurs fiscales prises courant 2022 par le Gouvernement pour contenir l'inflation ;

- à la guerre Russo-Ukrainienne citée comme facteur défavorable à l'exécution budgétaire 2022 ;
- aux avancées en matière d'implication des responsables de programmes dans l'exécution budgétaire ;
- aux mesures concrètes déjà prises et celles envisagées en matière de rationalisation des dépenses courantes notamment la réduction du train de vie de l'Etat ;
- au coût réel de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou et les différentes tranches annuelles programmées sur la période de remboursement ;
- aux difficultés rencontrées dans l'exécution des différents Compte d'affectation spécial de trésor (CAST) qui connaissent des taux faibles dans la plupart des cas.

I-3. DE L'EXAMEN ET DE L'ARBITRAGE DES PREVISIONS DU PROJET DE BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023 PAR LA COMFIB

A l'issue du débat général, la COMFIB a examiné le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, article par article et procédé à l'arbitrage des prévisions dudit projet de budget de l'Etat.

Aux termes de ses travaux, le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, présente les caractéristiques suivantes :

Intitulé	Réalizations 2021 PLR	Prévisions LFI 2022	Prévisions 2023	Variation 2023/2022	
				Absolue	%Relative
Recettes totales	2 131 983 415	2 349 112 550	2 631 260 693	282 148 143	12,01
Recettes ordinaires	1 817 518 308	2 010 041 721	2 347 802 276	337 760 555	16,80
Recettes extraordinaires	314 465 107	339 070 829	283 458 417	-55 612 412	-16,40
Dépenses totales	2 672 783 522	2 919 148 573	3 235 913 624	316 765 051	10,85
Dépenses ordinaires	1 771 565 788	1 913 297 142	2 074 624 804	161 327 662	8,43
Dépenses en capital	901 217 734	1 005 851 431	1 161 288 820	155 437 389	15,45
Epargne budgétaire	45 952 520	96 744 579	273 177 472	176 432 893	182,37

Source : DGB

Le résumé des grandes masses après l'arbitrage de la COMFIB donne :

- **recettes totales : 2 631 260 693 000 FCFA** dans le projet de Loi de finances initiale (LFI) 2023 **contre 2 349 112 550 000 FCFA** dans la LFI 2022, soit une augmentation de 12.01 % ;
- **dépenses totales : 3 235 913 624 000 FCFA** dans le projet de Loi de finances initiale (LFI) 2023 **contre 2 919 148 573 000 FCFA** dans la LFI 2022, soit une hausse de 10.85 % ;
- **épargne budgétaire : 273 177 472 000 FCFA** dans le projet de Loi de finances initiale (LFI) 2023 **contre 96 744 579 000 FCFA** dans la LFI 2022, soit une amélioration de 182.37 % ;
- **déficit budgétaire :-604 600 000 000 FCFA** dans le projet de Loi de finances initiale (LFI) 2023 **contre -570 036 023 000 FCFA** dans la LFI 2022, soit une dégradation de 34.6 milliards de F CFA.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Les commissaires ont polarisé leur appréciation sur les résultats attendus des départements ministériels relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

La CDD note par ailleurs que les orientations et choix stratégiques du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 sont en adéquation avec les axes prioritaires définis du plan d'actions de la transition.

La commission estime enfin que le projet de budget pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, va contribuer au développement économique et au bien-être social du Burkina Faso. Elle exhorte donc le gouvernement à s'approprier les principes cardinaux de développement durable dans la mise en œuvre dudit budget.

Par conséquent, la Commission du développement durable (CDD) donne un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Ouagadougou, le 19 décembre 2022

Les Rapporteurs


Mariam SIDIBE


Dida NIGNAN


Kalifa KABRE

Le Vice-Président de la Commission



Kanibè TUINA

LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION DU RAPPORT

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	TUINA Kanibè	PRCE	Vice-président
2.	SIDIBE Mariam	PP	1^{er} Secrétaire
3.	HIEN Diédon Alain	OSC	2^{ème} Secrétaire
4.	BONZI Nonyeza	FVR	Membre
5.	KABRE Kalifa	FVR	Membre
6.	KABRE Aboubacar	PRCE	Membre
7.	ZONGO Kiswensida Evariste	PRCE	Membre
8.	ZONGO Sayouba	PRCE	Membre
9.	NIGNAN Dida	FDS	Membre
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A L'ADOPTION DU RAPPORT

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL PARLEMENTAIRE DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
2.	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire
3.	TINDANO W.Louise	Administrateur parlementaire
4.	BARRO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison